

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20250924-2025-09-08-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

OBJET

**Avis sur le projet de Plan de Mobilité de l'Agglomération
Terre de Provence**

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel, Le Maire**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HERON Olivier, CORNEC Carmen, MIOLLAN Pascal, ARCHET Sébastien, GALLITTU SCHWEITZER Elisabeth, VIDAL Audrey, CHAUVET Florian, ZAITI Chantal, DISANTANTONIO Bénédicte, PETIT Angeline,

Absents ayant donné procuration : **ECREPONT Éric pouvoir à PECOUT Michel, RINGOT Sylviane pouvoir à CAMPAGNA Catherine, VACHET Delphine pouvoir à HERON Olivier**

Absents excusés : **BAYOL Marie-France, DHORNE Paul, LLOBET Lionel, STRAPPAZON Geoffrey, STROPPIANA Alain, GINTRAND Sandrine**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **Audrey VIDAL**

Rapporteur : Michel PECOUT

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération « Terre de Provence » a arrêté par délibération en date du 17 juillet 2025, le projet de son Plan de Mobilité (PDM).

Conformément aux dispositions de l'article L 1214-14 du Code des Transports, ce projet doit être soumis, pour avis, aux personnes publiques associées.

Vu le projet de PDM, détaillant le diagnostic territorial, les enjeux et la stratégie de mobilités intercommunales, ainsi que le plan d'actions prévu sur 10 ans et ses annexes.

Vu la stratégie du PDM autour de 5 axes principaux :

- 1/ Améliorer l'accessibilité et les connexions avec les territoires limitrophes.
- 2/ Canaliser et réduire l'impact du trafic automobile et poids-lourds
- 3/ Apaiser les circulations et mailler les connexions en modes actifs internes à TPA.
- 4/ Calibrer une offre de transport collectif répondant aux besoins.
- 5/ Développer le covoiturage, la multimodalité et l'intermodalité.

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce projet de Plan De Mobilité

A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) de l'agglomération Terre de Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Entendu son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice 26
Nombre de présents 17
Nombre de suffrages exprimés 20

VOTES	
Accusé de réception en préfecture 013-211300454-2025-09-08-DE	20
Date de télétransmission : 26/09/2025	0
Date de réception en préfecture : 26/09/2025	0
Abstention	0

Pour extrait conforme
Le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Audrey VIDAL

Le Maire,
Michel PECOUT

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication